



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00629910-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE

### des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

**Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) :** M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

**Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) :** M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

**Secrétaire :** M. Guillaume BAILLY.

**Étaient absents :** M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

**Procurations de vote :** M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

**OBJET :** 61. Cité éducative - Extension à titre expérimental des Parcours culturels aux écoles maternelles publiques du quartier Planoise

## Cité éducative

**Extension à titre expérimental des Parcours culturels  
aux écoles maternelles publiques du quartier Planoise**

**Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe**

|                 | Date       | Avis              |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 3 | 25/11/2020 | Favorable unanime |

**Résumé :**

La Ville de Besançon a mis en place, à la rentrée 2014, à destination des classes des écoles élémentaires publiques de la Ville, un dispositif d'éducation artistique et culturelle : les Parcours culturels. Inscrits dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT), les Parcours sont élaborés en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN), la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté (DRAC BFC), et les principaux acteurs culturels bisontins.

Tous les bénéficiaires du dispositif reconnaissent sa pertinence et son efficacité. Par conséquent, au vu de ce succès, et des sollicitations des enseignants des écoles maternelles, il a été proposé, dans le cadre de la Cité Educative déployée sur le quartier Planoise, d'étendre les Parcours culturels aux écoles maternelles publiques de ce quartier à la rentrée 2021.

Le présent rapport a pour objet de définir les principes de l'extension des Parcours culturels aux écoles maternelles publiques du quartier Planoise, à la rentrée 2021, à titre expérimental, dans le cadre de la Cité Educative.

**Les Parcours culturels s'appuient sur la Loi pour la refondation de l'école de la République et sur la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 qui accordent à l'éducation artistique et culturelle une place importante dans la formation générale des élèves en définissant trois piliers des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) :**

- **La connaissance du domaine artistique ou culturel,**
- **La pratique ou la découverte du sensible,**
- **La rencontre avec des œuvres, des lieux et des professionnels**

Depuis 2014, 25 839 élèves élémentaires ont été accueillis, soit en moyenne 4 306 élèves par an. Pour l'année scolaire 2020-2021, 4 426 élèves de 198 classes -soit 82 % des élèves des écoles élémentaires publiques- suivront un Parcours.

Le budget annuel consacré par la Ville de Besançon aux Parcours culturels est de 171 000 € (dont 17 000 € inscrits dans les budgets des autres directions du Pôle culture au titre des vacations de médiation). La Ville de Besançon reçoit des subventions de la DRAC Bourgogne-Franche Comté, de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (anciennement Commissariat Général à l'Égalité des Territoires) et de Grand Besançon Métropole (Direction Contrat de Ville).

## I. Une phase d'expérimentation dès la rentrée 2021

L'extension des Parcours culturels aux écoles maternelles publiques commencera par une phase d'expérimentation sur le quartier Planoise dans le cadre du label Cité éducative, à la rentrée 2021, avec la perspective d'une éventuelle extension sur l'ensemble de la Ville au cours des années suivantes. Sur le même principe que les Parcours culturels élémentaires, ce dispositif visera à soutenir les enseignants dans l'élaboration du PEAC de leur classe.

L'objectif de la Ville et de ses partenaires est de proposer un dispositif spécifique, souple et complémentaire aux activités existantes.

La gouvernance mise en place pour les Parcours Culturels, qui associe les services de la Ville de Besançon, de la DSDEN et de la DRAC Bourgogne Franche-Comté, sera reconduite et renforcée pour prendre en compte le label Cité Educative.

## II. Principes des parcours culturels destinés aux écoles maternelles

Après échanges avec les acteurs culturels, la DSDEN et la DRAC, les parcours culturels, pour les écoles maternelles, s'articuleront autour de modules composés d'une rencontre avec une œuvre dans un lieu culturel de la Ville (théâtre, salle de concert, musée, site patrimonial) et d'un temps de découverte par l'expérimentation. Les enseignants pourront choisir de un à trois modules, classés par thématique et répartis en trois périodes Automne, Hiver, Printemps.

### A/ Thématiques proposées et acteurs culturels partenaires

Les organisateurs proposeront aux équipes enseignantes un temps de formation en amont de chaque module, appuyé par un dossier pédagogique, permettant à l'enseignant de poursuivre et de compléter le travail en classe.

| <u>Thématiques</u>     | <u>Organisateurs</u>   |
|------------------------|--|
| Spectacle vivant       | Les 2 Scènes<br>Côté Cour  |
| Musique                | Orchestre Victor Hugo Franche-Comté<br>Jeunesses Musicales de France |
| Arts visuels           | Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie<br>Les 2 Scènes                |
| Patrimoine et histoire | Direction du Patrimoine Historique<br>Muséum de la Citadelle         |
| Livre et littérature   | Médiathèque Nelson Mandela   |

### B/ Format proposé d'un « module maternel »

Un module est composé de :

- une rencontre avec une œuvre (spectacle, concert, visite d'une exposition ou d'un lieu de patrimoine)
- un échange avec les artistes, ou une visite d'un lieu de spectacle ou d'un atelier, ou une intervention d'un médiateur en classe
- un temps de formation pour les enseignants
- un dossier pédagogique ou d'accompagnement
- une ressource documentaire proposée par la Médiathèque Nelson Mandela (au choix de l'enseignant).

### C/ Une place particulière dédiée au livre

Compte tenu de l'importance du livre à l'école et de l'action actuelle de la Médiathèque Nelson Mandela sur le quartier, il est proposé de s'appuyer sur le lien déjà existant entre les classes, les élèves, la médiathèque et les familles, et de l'adapter à ce nouveau contexte. La Médiathèque serait ainsi positionnée comme centre de ressources transversal à tous les modules et proposerait un accueil « augmenté » avec découverte du lieu et mise à disposition d'une malle de documents en lien avec le module.

### D/ La mise en œuvre de cette nouvelle offre d'éducation artistique et culturelle scolaire

Basé sur les outils développés pour les écoles élémentaires, l'ensemble de l'offre sera diffusé aux enseignants début juin via le site internet [parcoursculturels.besancon.fr](http://parcoursculturels.besancon.fr). Deux sessions d'inscription seront proposées, la première en juin et la deuxième fin août début septembre. Les enseignants inscrits seront contactés en septembre par les acteurs culturels pour présenter les modules, les adapter selon chaque classe et valider le calendrier et les conditions d'accueil des classes. Des temps d'évaluation seront proposés aussi bien avec les enseignants, qu'avec les partenaires culturels, notamment.

## III. Principe de financement

Le budget alloué à l'extension du dispositif inclut les coûts d'organisation des parcours et de déplacement des classes. En accord avec les organisateurs, la contribution de la Ville de Besançon porte exclusivement sur la prise en charge des coûts supplémentaires générés par l'organisation de ces parcours (intervenants extérieurs, matériel spécifique) et des entrées aux spectacles, concerts, séances de cinéma, etc. Toutes les autres charges, et en particulier les frais d'intervention des équipes permanentes, de la conception à la mise en œuvre des parcours, sont pris en charge par les organisateurs.

Le budget 2021-2022 a été fixé à 20 000 € (dépense à prendre en charge sur la ligne de crédit 65-30-6574-10039). Il sera sollicité auprès de l'Etat un financement de 10 000 € dans le cadre du label Cité Educative (recette à prendre en charge sur la ligne de crédit 74-30-74718-10039).

### A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur le principe de l'extension du dispositif Parcours culturels aux écoles maternelles publiques du quartier Planoise dans le cadre de la Cité éducative,
- autorise Mme la Maire à solliciter des financements auprès de nos partenaires : la DRAC et l'ANCT, et tout autre partenaire potentiel,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions ou avenants à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme  
La Maire

Anne VIGNOT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0